

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Kulturtechnik und Photogrammetrie = Revue technique suisse des mensurations, du génie rural et de la photogrammétrie

**Herausgeber:** Schweizerischer Verein für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Société suisse de la mensuration et du génie rural

**Band:** 59 (1961)

**Heft:** 12

**Artikel:** Les Jurassiens veulent dépolluer les eaux du Doubs

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-216928>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

lorsque les localités se seront beaucoup étendues en cités-jardins, ce qu'il est opportun et nécessaire de prévoir. Car il faut envisager que ces autoroutes seront construites pour une longue période, peut-être pour plusieurs siècles.

«4. Quant aux routes nationales de deuxième classe, destinées plutôt au trafic régional, on choisira pour elles les tracés qui présentent le moins d'inconvénients pour le proche voisinage.

«Lorsqu'elles traverseront les localités, elles deviendront si possible de larges «routes express» bordées de chaque côté par un espace de terrain n'ayant point d'immeubles et étant planté d'arbres.»

Et l'auteur ajoute: «L'œuvre de la construction des routes nationales ne doit pas envisager seulement les aspects financiers et techniques des tracés, ainsi que la question de la fluidité du trafic et de la rapidité des liaisons d'un lieu à l'autre, mais elle doit envisager tout autant et même d'une manière prédominante le bien-être des populations, notamment la sauvegarde de la santé publique et la protection de la tranquillité et de l'agrément des quartiers d'habitation.»

Nous ne pouvons que souscrire à ces déclarations.

## **Les Jurassiens veulent dépolluer les eaux du Doubs**

*ASPAN.* L'eau est une des matières premières de la vie. Non seulement elle est à l'origine de toute vie, mais encore elle donne à l'économie humaine de sérieuses assises. Enfin, liée aux plaisirs de l'homme, elle lui permet de se régénérer. On ne saurait donc la sous-estimer. Et c'est pourquoi sa pollution excessive ne peut que nuire à la santé publique.

Pendant des siècles les cours d'eau à courant régulier, fortement exposés au soleil et de peu de profondeur, ont pu s'épurer eux-mêmes. Encore faut-il rappeler que fleuves et rivières ont été parfois la source d'épidémies terrifiantes, apportant aux hommes non plus la santé, mais la mort sous les traits du typhus, de la malaria, etc.

La multiplication rapide de la population et le développement de l'industrie, tous deux consommateurs et pollueurs d'eau, ont rompu le bel équilibre de la nature. Il est en effet évident que si la masse des matières polluantes amenées aux eaux vives dépasse la capacité d'auto-épuration de l'effluent en cause, qu'il s'agisse d'un ruisseau, d'une rivière, d'un fleuve ou d'un lac, celui-ci, au lieu de se purifier naturellement, se polluera tout aussi naturellement. Or la consommation de l'eau a augmenté en proportion géométrique du fait des innombrables utilisations nouvelles qu'on lui a proposées; bains, hygiène moderne, lavage de toutes sortes d'objets nouveaux, usages industriels, etc. Nous en arrivons à des 400 litres par jour et par tête d'habitants à La Chaux-de-Fonds, 700 litres à Zurich, 800 litres en Hollande. Mais en même temps l'homme pollue l'eau dont il a un besoin si essentiel. Les sources d'eau résiduelles sont très nombreuses: toilettes, bains, détergents de plus en plus employés par les ménagères en remplacement du savon, acides, essences diverses prove-

nant des usines, huiles et essences des garages, etc. Toutes ces eaux impures mises ensemble vont se mêler aux eaux saines et les rendre précisément malades. Ces maladies évoluent ensuite dans les eaux elles-mêmes.

C'est pourquoi les pays à grande densité de population et d'industrie se préoccupent aujourd'hui de purifier sans retard ce tout premier élément de la vie. Dans notre pays on commence aussi à prendre sérieusement les choses en main, et la Confédération vient de décider de subventionner les communes qui entreprendront la lutte contre la pollution, laquelle est en fait obligatoire et en principe immédiatement.

Répondant à l'impulsion énergique d'un de ses animateurs, M. Jean-Marie Nussbaum, rédacteur de l'«Impartial», l'association «Pro-Doubs» a mis sur pied, au début de cette année, une journée d'études consacrée à la pollution de la belle rivière franco-suisse qui alimente en eaux plusieurs localités jurassiennes, mais reçoit aussi les eaux usées de ses populations riveraines ou proches. Il a fallu en effet qu'un groupe d'amis du Doubs se préoccupent d'examiner une situation de jour en jour plus dangereuse pour l'équilibre de ses eaux, puisque les autorités n'avaient jamais pris la peine de le faire en commun. Et l'on ne dépolluera les eaux du Doubs que si l'on établit un plan général et... si on l'exécute. «Suffirait-il à La Chaux-de-Fonds, écrit M. Nussbaum, de purifier ses eaux usées si Le Locle ne le fait pas, et si de Morteau nous arrive en Suisse une eau déjà en mauvais état? Certes non.» D'autre part, le statut juridique du Doubs est extrêmement complexe: moitié suisse, moitié français par endroits, entièrement suisse ici, entièrement français là, seule une entente franco-suisse permettra de fixer le traitement des eaux et de l'appliquer. Mais les tractations avec la France sont difficiles et lentes parce que les méthodes administratives et les lois de protection des eaux ne sont pas les mêmes dans les deux pays.

C'est pourquoi «Pro Doubs» a estimé urgent de réunir des représentants des communes riveraines et proches de la rivière franco-suisse. Il veut en effet veiller à sa santé, à sa beauté, à sa personne morale et physique. Ce qui l'a amené à mettre au net cette affaire de pollution et de dépollution. Mais encore, il ne suffit pas d'une journée d'études pour que tout soit dit et surtout que tout soit résolu. Il a donc décidé d'entreprendre au cours des mois qui viennent toute une série de démarches. Il demandera au Conseil d'Etat de la République et canton de Neuchâtel de légiférer en la matière et de provoquer la constitution d'une Coopérative franco-jurasso-neuchâteloise pour la solution de ce problème; aussi bien techniquement que financièrement. Cette Coopérative grouperait tous les intéressés. «Quand nous disons intéressés, écrit M. Nussbaum, nous entendons communes, mais aussi barrages, forces motrices, grandes usines riveraines, bref tous ceux qui contribuent à la pollution des eaux ou à son aggravation... Si cette commission internationale ne pouvait se faire, il conviendrait d'étudier la question à notre étage, mais ce n'est nullement souhaitable... Il est important que toutes les instances qui peuvent intervenir en cette cruciale occurrence soient tout d'abord interpellées.»